



Harcèlement d'une Sté de crédit EOS CREDIREC

Par **lilou57**, le **08/07/2013** à **08:54**

Bonjour, rn rn J'ai été contactée par la Sté EOS CREDIREC qui me réclame une somme de 6000,- euros suite à une dette contractée rn chez COFIDIS en 2003. rn Ils ont en leur possession un titre exécutoire et me rn réclame 20 chèques de 300,- euros. rn Je suis harcelée et menacée par téléphone. rn Que dois-je faire ? rn Merci de votre réponse. rn rn Lilou57

Par **amajuris**, le **08/07/2013** à **09:58**

bjr, rn si crédirec possède un titre exécutoire, c'est que vous avez été condamné à payer ce qui serait surprenant. rn est-ce le cas ? demandez leur une copie du titre exécutoire. rn dès l'instant où vous faites des chèques, le bénéficiaire peut les encaisser donc c'est dangereux. rn cdt

Par **jff74**, le **08/07/2013** à **13:47**

Demander leur une copie du titre exécutoire avant d'émettre des chèques. L'article 502 du code de procédure civile (CPC) dispose que : rn rn « Nul jugement, nul acte, ne peut être mis à exécution que sur présentation d'une expédition revêtue de la formule exécutoire »